L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

JOURNAL OFFICIEL DU CONSEIL GENERAL —NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 6 JUIN 1849.

Imprimé et publié par
MAGNE & WEISSE.
No. 83, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS:
MERCREDI MATIN, 6 JUIN 1849.

AVIS.

PERSONNE n'est autorisé à recevoir ou accepter [illegible] compte pour les propriétaires de l'Abeille [illegible] M. E. Duverger, notre teneur de livres [illegible] Morton Quirk et De La Neuville, [illegible] 3 avril 1849.
MAGNE & WEISSE.

TICKET WHIG.

GOUVERNEUR:
ALEXANDRE DECLOUET.
LIEUTENANT GOUVERNEUR:
DUNCAN F. KENNER.
AUDITEUR DES COMPTES:
LOUIS BORDELON.
CONGRES.
PREMIER DISTRICT:
O. P. JACKSON.
DEUXIEME DISTRICT:
CHARLES M. CONRAD.

Le parti whig n'a qu'à se bien tenir, l'ancien [illegible] de M. Polk vient d'annoncer [illegible] à ses lecteurs qu'il s'est donné [illegible] une des *victimes* de la presse [illegible] des *décapités*, pour nous servir [illegible] expression des locofocos. Cette intéressante victime n'est autre que M. [illegible] Burke, ex-commissaire des patentes [illegible] comme on en trouve tant dans notre pauvre pays, et président du comité exécutif de Washington.

M. Ritchie et M. Burke, comment résister à cette formidable coalition de deux grands hommes [illegible] associées vont grincer sept fois [illegible] de l'administration, et celle-ci croulera subitement comme jadis les murs de Jericho sous la trompette de, nous ne savons plus qui. Ce [illegible] à voir et plus terrible à entendre. Que [illegible] whigs s'apprêtent à trembler de tous leurs membres, la colère de l'*Union* va fondre sur eux. Il nous semble déjà voir les deux [illegible] s'escrimant contre le président Taylor et se [illegible] l'un à l'autre avec une innocente [illegible] lucubrations. Eh bien! tant mieux, nous trouverons dans les colonnes de [illegible] les distractions qui nous [illegible] parfois.

L'*Union* a cru devoir, en s'annexant M. Burke, [illegible] un nouveau prospectus. C'est un [illegible] très drôle, très divertissant. Il y est [illegible] de tout et de rien. C'est un [illegible] grossières [illegible] de niaiseries, [illegible] à soulever de dégoût le cœur [illegible] susceptible de nausées et à endormir [illegible] le plus intrépide de ses lecteurs. L'*Union* se donne une mission, une mission qu'il [illegible] remplir fidèlement, c'est de démolir [illegible] et d'ensevelir le parti whig, rien [illegible]. C'est la chose du monde la plus facile. Avec une plume d'oie, un peu d'encre [illegible] de papier, on opère de ces prodiges [illegible] sortir de son cabinet. Mais nous sommes avertis, et nous nous tiendrons sur nos gardes.

Il y a dans le prospectus de M. Ritchie outre la partie [illegible] une partie grave où il est question des *principes politiques*. C'est le grand cheval de bataille [illegible] locofocos, et [illegible] maladroitement qu'au premier [illegible] sur le terrain à la grande [illegible] du parterre. L'ex-journal officiel parle [illegible] de Jefferson et de M. [illegible] revenus et des dépenses du gouvernement, puis il termine par une [illegible] du président et de ses ministres. Ceux-ci [illegible] ne forment pas un cabinet [illegible] "cabale irresponsable." [illegible] vous n'êtes qu'une *cabale*. [illegible]

[illegible]

LA CREVASSE.

Délibération du Comité.

Il y a eu hier une nouvelle réunion des membres composant le Comité des travaux de la Crevasse.

On [illegible] une lettre de M. Dunbar où il fait part au comité d'une proposition de M. Wood pour [illegible] la crevasse. M. Dunbar, tout en rendant justice au talent de M. Wood, engage le comité à ne pas accepter sa proposition, parce qu'il [illegible] stipule aucun délai.

M. Fabre présente une résolution enjoignant aux avocats de la 1ère et de la 2de municipalité de poursuivre les personnes qui tenteraient de couper la levée intérieure du nouveau Canal.

M. Stewart propose d'amender cette résolution en y déclarant que les avocats des deux municipalités poursuivront les individus qui ont déjà coupé la levée dont il s'agit.

M. Renshaw combat la résolution. Il ne reconnaît à personne le droit de construire une levée qui aura inévitablement pour résultat de faire monter les eaux de l'autre côté du Canal et de compléter l'inondation du 2e et du 4e district de la 2de municipalité. Pourquoi ne pas construire plutôt une levée le long de Felicity Road, depuis Apollo Ridge jusqu'au coteau de la Métairie? Sans doute, cela coûterait un peu plus cher, mais au moins la ville entière serait protégée contre l'inondation, tandis qu'en réparant la chaussée intérieure du nouveau Canal on sacrifie une bonne partie de la Nouvelle-Orléans pour sauver le reste. J'espère que les sympathies et la sollicitude du comité s'étendront à toute la ville. Et d'ailleurs, avons-nous bien le droit de signaler un acte quelconque comme un délit et d'en requérir la punition? Est-ce que nous entendons usurper des pouvoirs qui ne nous appartiennent pas et nous ériger en tribunal? Quant à l'amendement de M. Stewart, pour exprimer ma pensée en un seul mot, c'est tout simplement une absurdité.

M. Leeds observe que la compagnie de desséchement a le droit de construire des levées, et qu'elle exercera ce droit sous la sauvegarde de la loi.

M. Renshaw réitère ses objections. Une partie de la ville ne doit pas être protégée aux dépens d'une autre.

M. Stewart retire son amendement.

La résolution de M. Fabre est mise aux voix et adoptée à une majorité de 7 contre 2.

Le comité délibère ensuite sur l'état des travaux à la Crevasse-Sauvé. Le président observe qu'il a vu M. Dunbar, et que cet ingénieur lui a assuré qu'il parviendrait à fermer en partie la crevasse d'ici à quelques jours. Le volume d'eau qui se précipite par la brèche sera dès lors moins considérable. Le comité invite le maire à écrire à MM. Dunbar et Surgi pour les autoriser à continuer les travaux.

M. Renshaw présente une résolution en vertu de laquelle le président est invité à demander aux voyers de la 1re et de la 2e municipalité un rapport sur l'utilité d'une levée qui s'étendrait du coteau d'Apollon au coteau de la Métairie en suivant Felicity Road.

M. Fabre propose d'amender cette résolution en y déclarant que l'avocat de la 2e Municipalité sera consulté sur la légalité de cette mesure. On connaît déjà l'opinion de M. Preaux, l'avocat de la 1re Municipalité. Je ne crois pas, dit M. Fabre, que nous puissions construire une pareille levée sans une loi expresse de la législature.

La résolution de M. Renshaw est adoptée à l'unanimité et le comité s'ajourne au lendemain.

L'INONDATION.

Le niveau de l'inondation était hier matin d'un pouce plus élevé qu'il ne l'a encore été depuis que les eaux du Mississipi se sont creusé une issue dans la levée de l'habitation Sauvé. Ce fait s'explique par la pluie de lundi soir et le vent de sud-est qui souffle depuis quarante-huit heures et qui a élevé de seize pouces le niveau du lac. Celui du Bayou St-Jean est de six pouces plus élevé que la crue déterminée par le terrible ouragan de 1831.

ARRIVÉE DU NIAGARA.

Une dépêche télégraphique de Baltimore nous annonce l'arrivée du *Niagara*. Les nouvelles apportées par ce steamer ne manquent pas d'importance, comme on le verra par les quelques lignes dont se compose la dépêche.

FRANCE.—Les élections ont eu lieu en France. Sur 450 représentans dont les noms sont sortis du scrutin, il y a 298 modérés, 81 socialistes et 75 Amis de la Constitution.

LES AUTRICHIENS DANS LA ROMAGNE.—Les Autrichiens ont pénétré dans la Romagne. Aux dernières dates ils bombardaient Boulogne et l'on croyait qu'ils s'en empareraient.

LES NAPOLITAINS VAINCUS PAR LES ROMAINS.—Les Napolitains sont entrés dans le territoire romain, du côté du Sud, tandis que les Autrichiens l'envahissaient par le Nord. Les Romains ont marché à leur rencontre et leur ont livré bataille à Albano. Après quelques heures de combat, les Napolitains ont jeté bas leurs armes et se sont enfuis. Les soldats de Rome sont rentrés victorieux dans cette capitale, le 5 mai, avec cinquante prisonniers et deux pièces d'artillerie dont ils s'étaient emparés.

LES DERNIÈRES NOUVELLES PAR LE CALEDONIA.—Une dépêche télégraphique transmise de Londres à Liverpool, au moment où le steamer partait, renferme comme toujours les nouvelles les plus récentes du continent européen.

Dans la séance du 11 mai, à l'Assemblée nationale, le ministre de la guerre, répondant à un discours de M. Ledru Rollin, a déclaré que les pertes des Français à Rome n'étaient pas aussi considérables qu'on le disait. Des lettres particulières, publiées dans les journaux de Paris, affirment cependant que les troupes commandées par le général Oudinot ont beaucoup souffert.

Les derniers avis de Rome sont du 2 mai. Après l'échec du 1er, les Français n'ont rien tenté contre la ville. Il y a eu un échange de prisonniers. Les triumvirs romains ont mis Ancône en état de siège.

Les forces napolitaines se trouvaient à Albano le 2 mai.

Le Hanôvre a été le théâtre d'une insurrection. La garde civique et les élèves de l'Ecole polytechnique se sont soulevés contre les troupes qui, ne pouvant lutter contre le nombre supérieur des assaillans, ont dû mettre bas les armes. Le roi lui-même a été obligé de s'enfuir, après avoir refusé un secours de cinq mille hommes que lui offrait le roi de Prusse.

Les troubles de Leipsig ont eu une déplorable influence sur le commerce de cette ville. La foire a été fermée et les marchandises livrées provisoirement aux autorités militaires.

A Dresde, les troupes du gouvernement ont fini par réprimer, dans la journée du 6 mai, le mouvement insurrectionnel.

L'avantage est également resté, à Breslau, aux troupes du gouvernement, mais on craignait que les troubles n'éclatassent de nouveau et la ville avait été mise en état de siège. La lutte dans les rues avait été conduite de part et d'autre avec le plus grand acharnement. Les insurgés avaient construit de formidables barricades et les avaient défendues avec un courage extraordinaire. Il y a eu de nombreuses victimes.

Un mouvement était sur le point d'éclater à Cologne. Une grande agitation régnait dans la ville. Les autorités avaient déclaré qu'aux premiers troubles Cologne serait mise en état de siège.

Il y a eu une émeute populaire à Elberfeldt, ville manufacturière. Les milices ont pris les armes contre les troupes du roi. Il y a eu des morts et des blessés.

Dusseldorf a été également agité. Toutes les provinces du Rhin sont en feu; une explosion générale menace d'y éclater. Les populations se prononcent partout contre le roi de Prusse et en faveur de l'Assemblée de Frankfort.

Les étrangers ont reçu l'ordre de se retirer de Sandau, dans le Palatinat.

Les derniers avis du Danemark annoncent que la guerre des duchés est sur le point de se terminer.

Des lettres de Vienne, du 7 mai, confirment la nouvelle que les Russes ont fait leur entrée en Gallicie. L'empereur d'Autriche est retourné dans sa capitale.

Les Hongrois s'avancent contre Vienne; ils organisent une formidable armée de cent mille hommes, et il sera bien difficile, à l'Autriche et à la Russie coalisées de leur opposer une résistance efficace. Aux dernières dates, on venait d'apprendre qu'ils s'étaient emparés de Lieva et l'on affirmait que l'armée de Jellachich avait été taillée en pièces. Suivant la même rumeur le général Welden aurait été blessé.

NOMINATIONS DIPLOMATIQUES.—Il paraît à peu près certain que les nominations suivantes ont été faites ou sont sur le point d'être faites:—M. ABBOT LAWRENCE, ministre en Angleterre; M. Wm. C. RIVES, ambassadeur à Paris; M. GRAHAM, de la Caroline du Nord, ambassadeur en Espagne; M. BALIE PEYTON, ambassadeur au Chili; M. GEORGE H. MARSH, ambassadeur à Berlin ou à Constantinople; le colonel MCCLUNG, chargé d'affaires à la Nouvelle-Grenade, ou au Venezuela.

M. A. L. CHITTENDEN serait nommé consul à Liverpool; M. LORENZO DRAPER, consul au Havre, et l'ex-gouverneur KENT, consul à Rio-Janeiro.

LE CHOLÉRA A NEW-YORK.—Le 28 du mois dernier, six cas nouveaux de choléra s'étaient déclarés à New-York et deux s'étaient terminés fatalement.

LE CHOLÉRA.—Nous apprenons par une dépêche télégraphique qu'il y a eu, le 2 de ce mois, dix-sept cas de choléra à New-York, neuf à Baltimore et quatre à Philadelphie.

SINISTRE.—Le navire *London*, parti de la Nouvelle Orléans pour Boston, a fait naufrage il y a quelques jours. On a sauvé une partie de la cargaison.

LE CHOLÉRA A ST-LOUIS.—Dans la dernière semaine de mai le nombre total des décès occasionnés à St-Louis par le choléra a été de 116. L'épidémie diminue d'intensité.

L'INCENDIE DE ST-LOUIS.—Les traces de l'incendie de St-Louis auront bientôt disparu. Les journaux de cette ville nous apprennent que l'on enlève rapidement les décombres et que des légions d'ouvriers se mettront bientôt à l'œuvre pour reconstruire les maisons incendiées.

Chronique Locale.

ABUS DE CONFIANCE.—Mary Davis f. c. l. a fait hier un affidavit pardevant le recorder Genois dans lequel elle déclare que le 9 avril dernier elle avait confié à Adolphe Joublanc une somme de $3 en le priant de payer son loyer et un compte qu'elle devait, mais que celui-ci n'avait point rempli la commission dont il était chargé et qu'il s'était approprié cette somme. Un mandat d'amener a été lancé contre lui.

RIXE.—E. Armant, A. Bajolière et R. Juforgue, tous hommes de couleur libres, ont comparu hier pardevant le recorder Genois, sous l'accusation de s'être trouvés mêlés à une rixe qui a eu lieu lundi soir dans la rue Bienville et pendant laquelle un esclave appartenant à M. Hyde a reçu un coup de couteau. L'affaire sera examinée plus tard.

—John Clark a été envoyé hier à la maison de travail par le recorder Baldwin, sous conviction de vol d'objets de peu de valeur.

—Le nommé Brown a été arrêté hier dans la 3me municipalité et envoyé en prison attendre le jugement de son affaire. Il est accusé d'avoir battu et gravement blessé une femme nommée Mme Johnson.

—John Reilly est venu déclarer hier devant le recorder Genois que, le 24 du mois dernier, il fut assailli par Silvestre Biasini, dans la propre maison de ce dernier, située rue Conti, entre Dauphine et Bourgogne, et durement traité par lui. Un nommé Thomas Reilly jura de la manière la plus énergique que Biasini était l'aggresseur et qu'il avait assailli le plaignant sans la plus légère provocation. Le commodore Rousseau qui demeure vis à vis le plaignant et qui a été témoin de ce qui s'est passé, a, par sa déposition, donné une tournure toute différente à cette affaire. M. Rousseau dépose que non-seulement Reilly avait assailli Biasini sans provocation mais qu'il avait aussi battu la femme de ce dernier. Le Dr. Landreaux témoigne que cette dame est maintenant très malade des suites des coups. L'affaire a été si clairement démontrée au recorder Genois, que son honneur a déclaré que si un seul témoin pouvait corroborer la déposition de M. Rousseau, il n'hésiterait pas à porter une plainte de parjure contre John Reilly, mais telle qu'elle se présentait, il renvoyait le dernier pardevant la [illegible] Biasini sous l'accusation d'assaut et batterie.

EXPLOSION DU SAN FRANCISCO.—Nous trouvons dans les journaux de St-Louis les détails de l'explosion du *San Francisco*. L'accident est arrivé au moment où le steamer quittait le wharf. Il y avait heureusement peu de personnes à bord et l'équipage seul a souffert. Le second a été légèrement blessé, le charpentier plus grièvement. Plusieurs personnes ont été précipitées dans le fleuve par la force de l'explosion, mais aucune n'a péri. Le *San Francisco* était entièrement neuf et n'avait encore fait que trois ou quatre voyages.

BUENOS AYRES.—Nous voyons dans les journaux de New-York que le blocus de Buenos-Ayres a été levé, mais que le gouvernement argentin interdit l'entrée du port aux navires anglais et français.

CONSTANTINOPLE.

On écrit de Constantinople, le 25 avril:

"Ma dernière lettre du 15 et 20 vous mettait au courant des démarches de l'envoyé extraordinaire russe, le général Grabbe; tous ses efforts tendaient à décider la Porte à une nouvelle convention avec la Russie, convention qui annulerait les traités de 1841 et priverait la Porte du droit qu'elle possède vis à vis de la France et de l'Angleterre, puissances signataires du susdit traité de 1841, garantissant l'indépendance et l'intégrité de l'empire ottoman.

"Le général Grabbe mettait en avant l'indifférence des cabinets de Londres et de Paris dans la question des principautés, et s'efforçait de prouver à la Porte que l'alliance seule avec la Russie, et en dehors des puissances de l'Occident, pouvait assurer à la Porte le calme et la sécurité.

"Juste au moment où la Russie agissait ainsi à Constantinople, dans le but évident de ruiner l'influence anglo-française qui lui est incommode en Orient, un bateau français apportait l'avis officiel au général Aupick et à Sir Stratford-Canning que M. de Brunow, ministre russe à Londres, avait donné l'assurance solennelle à lord Palmerston que la Russie renonçait à toute idée d'une convention nouvelle avec la Porte. Ce flagrant délit de déloyauté diplomatique a indigné les ministres de France et d'Angleterre; il produira sans doute le même effet à Paris et à Londres. C'est uniquement grâce à de pareilles manœuvres qu'on a su diminuer la gravité et la portée de l'occupation des principautés, de la violation de la neutralité de la Porte et d'autres actes attentatoires à l'intégrité de la Turquie, qui auraient dû provoquer des protestations énergiques de la France et de l'Angleterre. Cette nouvelle leçon ne sera pas perdue, il faut l'espérer.

"Après mûre réflexion, la Porte a répondu au général Grabbe par le refus le plus formel de signer toute nouvelle convention. Elle tient à pouvoir compter sur les engagements pris vis-à-vis d'elle par la France et l'Angleterre, et elle veut éviter de porter la moindre atteinte aux traités qui la lient à ces puissances.

"Ainsi la mission du général Grabbe est restée sans succès; c'est un fait d'une gravité extrême dans les circonstances actuelles, et c'est une belle page dans l'histoire de la Turquie qui, grâce à son énergie, entre dès aujourd'hui et de plein droit dans la famille des nations libres et civilisées.

"Sans nul doute, la France et l'Angleterre sauront reconnaître l'attitude qu'a prise la Porte en tenant loyalement ses engagemens de 1841.

"La nouvelle d'une concentration des troupes russes à Odessa a décidé le Divan à faire armer le Bosphore. Au moment où je vous écris on garnit les forts de grosse artillerie.

"A Bucharest, le général Lüders a fait fusiller le capitaine Lipinski, dont on a intercepté la correspondance avec le général Bem. Il paraît qu'il assurait que 5,000 Polonais du corps russe de la Valachie étaient prêts à passer aux Hongrois.

"Le bateau d'Odessa apporte la nouvelle que l'Empereur a décrété une nouvelle levée d'hommes, huit par mille dans les gouvernemens russes, et douze par mille dans les provinces polonaises.

"*P. S.* J'apprends à l'instant que le président du conseil de justice, Rifaat-Pacha, tout dévoué à l'Autriche, a été destitué, et remplacé par Aarif-Pacha. Il y aurait beaucoup de choses à dire sur le compte de ce dernier; mais, dans les circonstances présentes, le choix d'un homme notoirement connu pour appartenir au parti religieux peut avoir ses avantages."

FAITS DIVERS.

La *Démocratie Pacifique* publie la proposition suivante, déposée dans la nuit du 7 mai, par M. Considérant, après la séance:

"L'Assemblée nationale,

"Vu l'article 5 de la Constitution, ainsi conçu:

"La République française respecte les nationalités étrangères, comme elle entend faire respecter la sienne, n'entreprend aucune guerre dans des vues de conquête, et n'emploie jamais ses forces contre la liberté d'aucun peuple;"

"Considérant que le pouvoir exécutif ayant obtenu de l'Assemblée nationale l'autorisation d'envoyer une expédition en Italie pour protéger la liberté, a dirigé cette expédition contre une République issue du suffrage universel, et a emploie les forces de la France contre la liberté du peuple romain;

"Considérant que cet acte odieux constitue, au premier chef, une violation flagrante de la lettre et de l'esprit de la Constitution, une trahison flagrante des intérêts de la République française et de la démocratie européenne,

"Décrète,

"Le citoyen Louis-Napoléon Bonaparte, président de la République, et les citoyens Odillon Barrot, Buffet, Lacrosse, Ruthières, de Tracy, Passy, Drouin de l'Huys, Falloux et Faucher, ses ministres, sont accusés d'avoir violé la Constitution."

—On lit dans le *Journal du Havre* du 8 mai:

"Une assez vive agitation s'est produite hier soir dans notre ville, par suite d'une démonstration qui ne manque pas d'analogie avec celle à laquelle a donné lieu à Paris la punition disciplinaire infligée au sergent-major Boichot. Voici les faits: Un caporal du 69e de ligne avait été conduit à la maison d'arrêt, la veille, en vertu des ordres de l'autorité militaire, à l'occasion de faits qui ne paraissent pas étrangers à la politique et sur lesquels diverses versions se sont produites. Dans la soirée, un certain nombre de militaires se sont dirigés vers la place du Marché-Neuf, où est située la prison, et étant parvenus à s'y introduire, ils ont réclamé la mise en liberté immédiate du caporal Robelet.

"Le gardien chef de la prison, M. E. Demars, impuissant à retenir ces militaires, qui avaient envahi rapidement l'étroit corridor où se trouve le greffe et la première cour, s'empressa d'intercepter les communications avec le corps principal du bâtiment, en fermant la porte qui y accède et qui se trouve maintenue au dedans par un solide ressort; puis il fit immédiatement prévenir l'autorité municipale de ce qui se passait.

"Le maire du Havre, accompagné de ses adjoints, le procureur de la République, le sous-préfet, le commandant de place et un certain nombre de conseillers municipaux se rendirent aussitôt en toute hâte sur la place du marché; en même temps l'autorité militaire, prévenue par le maire, y dirigeait de nouveaux piquets des troupes de la garnison, qui dégagèrent la place et en occupèrent les abords.

"Pendant ce temps, le rappel battait dans les rues et appelait la garde nationale sur les lieux ordinaires de ses réunions. Une force suffisante n'a pas tardé à se trouver sous les armes. Aux environs de la prison, dans les rues Beauverger, au Lard, du Collège, de la Halle et de la Commune, des groupes nombreux et tumultueux s'étaient formés, dans lesquels on discutait très vivement la mesure dont le caporal Bobelet avait été l'objet, et l'opportunité qu'il avait eue de convoquer la garde nationale dans de pareils circonstances. A la suite de quelques cris injurieux pour la garde nationale, et qui ont été proférés sur son passage, diverses arrestations ont été faites.

"L'ordre, du reste, n'a pas été autrement troublé, et à onze heures du soir la ville était rentrée dans son calme habituel. Jusqu'à près de minuit de fortes patrouilles ont sillonné les rues. Les postes avaient été renforcés. Le caporal Bobelet a été dirigé ce matin sur Rouen par le premier convoi du chemin de fer."

ROGNURES DU CORSAIRE.

Un journaliste avait dernièrement à raconter une charmante *Nouvelle à la Main*, étincelante de malice et d'esprit, telle en un mot qu'il s'en trouve au bout des doigts de notre collaborateur Théodore de Banville, mais dans laquelle il fallait de toute nécessité faire entrer un juron épouvantable et intraduisible.

Après s'être long-temps creusé la tête pour éviter cet écueil. Bah! s'écria-t-il illuminé d'une idée subite, j'écrirai f.... et je passerai outre.

—Jeudi soir, pendant un des entr'actes du Vaudeville, un jeune homme sortait du théâtre, lorsqu'il est abordé par un marchand de contremarques, membre influent d'un comité de la plus furieuse *tigue et soc*, lequel lui dit:

—Citoyen, vendez-vous? vendez-vous?

Le jeune homme regarde notre homme de la tête aux pieds et lui répondit:

—Mon cher, les citoyens les vendent, mais les messieurs les achètent.

—L'autre jour, M. d'A.., cet excentrique viveur, arrêta sur la place Maubert un marchand de peaux de lapin et lui demanda du feu pour allumer son cigare.

Le marchand de peaux de lapin se rengorgea fièrement dans la pose de Louis XIV-Hercule, vainqueur du lion de Némée, et refusa avec brutalité de prêter sa pipe.

—Pardon, citoyen, dit M. d'A...., mais j'ai été pair de France, et j'avais entendu dire dans une pièce d'Henri Monnier que dans nos professions réciproques on pouvait fraterniser.

—Allons-donc, s'écria fièrement le marchand de peaux de lapin, allons-donc, c'était bon sous le tyran!

LOGIQUE DE LA VEILLE.—Hier, le citoyen Lagrange, un des avocats de l'amnistie, est venu développer son thème à la tribune de l'Assemblée, avec des arguments de l'*autre monde*, c'est le cas de le dire.

"Vous rendrez compte à Dieu, a-t-il dit à ses collègues; mais auparavant, la postérité vous jugera!"

Puis, pour péroraison:

"Je veux mourir sur les ruines de la République, aussi qu'elle soit attaquée!"

—L'illustre Calinot, ce fabuleux marchand de tableaux qui laissera une mémoire [illegible] continue à étonner l'Europe par ses [illegible] grandes comme le monde.

Sa vie [illegible]

L'autre jour, Calinot, qui paraissait d'assez joyeuse humeur, les employés tout entières à l'acquisition d'un fond de gargotier mis à une banlieue invraisemblable, dans des précipices et des fondrières plus remuées que cette Thessalie dont parle M. Hugo, et qu'il nous montre déchiquetée par les pieds des titans et les mains crispées des hécatonchyres.

Raconter la masure achetée par Calinot, dire quelle masure, quelles ruines, quels moellons dévorés par la rouille, c'est ce que peut seul faire le spirituel écrivain qui nous a promis l'épopée complète de Calinot. Mais je ne puis m'empêcher de consigner ici par prévision un mot incommensurable édité à ce sujet par l'immortel Jocrisse.

—Imbécile, lui disait son ami F...., comment as-tu pu payer 8,000 francs un pareil nid à rats!

—Tiens, mon cher, lui dit Calinot avec l'organe inimitable qu'on lui connaît, j'ai été forcé de l'acheter pour ne pas perdre. L'individu qui me l'a vendu me devait de l'argent.

—Bon, fit F.... Et combien te devait-il?

—Il me devait 6 francs!

LES INCONVÉNIENTS DU BÉGAIEMENT.—Dernièrement, un monsieur très-bien, en lunettes vertes et en cravate blanche, se présente à la visite du matin de l'hospice St-Louis, et s'adressant au célèbre J. de L...., chirurgien en chef, dont la brusquerie et la bonté égalent presque la réputation et le talent, lui dit dans le bégaiement le plus pur:

—Mo.... mo.... o.... sieu, je vou.... vou.... drais être vi.... vi.... visité.

—Qu'avez-vous?

—J'ai une fi.... fi....

—Une fille?

—Non, une fi.... fi.... istule.

—Déboutonnez-vous.

—Mais.... je.... je....

—C'est bon! c'est bon! déboutonnez-vous.

—Ce.... ce.... cependant....

—Ah! vous faites des façons? Infirmiers, déshabillez-moi cet homme.

—On ne me tou.... tou.... touchera pas.

—Infirmiers, à la besogne! et étalez-moi cela sur la table.

Après une lutte glorieuse et digne d'un meilleur sort, le mo.... o.... sieu se trouve le dos nu et les manches pareilles. Un interne s'approche du sujet, le palpe, le spécule, et déclare qu'il n'y a nul indice de la lésion annoncée.

L'interne de service, peu confiant dans la déclaration de son jeune confrère en Hyppocrate, procède à la même opération et affirme qu'il n'y a rien.

M. J. de L...., appelé en dernier ressort, se livre à la même recherche, et n'aperçevant rien que de très normal dans les parages explorés, fait lever le malade et l'apostrophe rudement sur sa prétention de jouir d'une fistule qu'il n'a pas et qu'il n'a jamais eue.

Alors le malheureux bègue, rouge comme un coq provoqué, s'écrie:

—Mais.... mais.... vous.... vous ne m'a.... m'avez pas lais.... laissé a.... a.... achever. J'ai une fi.... fi.... une fistule à l'œil.

—Dimanche dernier, dans le salon de madame G. D., à Saint-Germain, on causait comme les gens d'esprit savent quelquefois causer encore.

Le hasard ayant provoqué une question toujours fort indiscrète auprès des femmes, celle de leur âge, une amie de la maison se vanta coquettement de ses trente-deux printemps.

Et comme cette assertion plus que douteuse avait amené le sourire sur les lèvres de quelques incrédules:

—Vraiment cette chère Constance a toujours eu du bonheur, dit madame G. D., en se penchant à l'oreille de ses deux voisins. Elevées ensemble, à vingt ans nous avions le même âge, et aujourd'hui elle a dix ans de moins que moi.

—ENTRE JOURNALISTES.—Venez-vous voir la fête de la place de la Concorde?

—Impossible, mon cher; il faut que j'aille en faire le compte-rendu à mon journal.

—Un artiste de nos amis, qui a le tort d'abriter une tête suffisante sous un chapeau assez ridicule, excita dernièrement l'attention d'un bourgeois grotesquement laid, qui s'arrêta devant lui pour rire au nez de son couvre-chef.

—Eh! mon Dieu, lui dit notre ami, vous avez tort de vous moquer, car pour quinze francs je puis changer de chapeau, tandis que vous ne trouveriez pas à changer de figure pour tout l'or de la Californie.

—Une cantatrice qui réunit les avantages et les inconvénients du sexe laid, c'est-à-dire qui joint à une voix bien timbrée une poitrine déplorablement plate, excita dernièrement l'admiration d'un mélomane.

—Quel beau creux! s'écria-t-il.

—Je crois bien, elle chante de la gorge observa un voisin.

—Une femme dont le génie éclatant et passionné, dont la gloire légitime a lors, a jadis occupé toute une époque, passait l'autre jour dans une petite rue d'une ville de province, où elle fut reconnue par deux lions parisiens.

—Comment! s'écria l'un d'eux, c'est là Mme D....! Je n'aurais jamais cru qu'une muse pût engraisser à ce point. Quel embonpoint formidable!

—Oui, reprit l'autre, je trouve qu'à présent elle a eu peu l'air d'une femme.... circulaire!

Décédé hier matin à l'âge de 58 ans, M. BALTHAZAR SAULET. Ses amis et connaissances et ceux de la famille sont invités à assister à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui à 4 1/2 heures P. M. Le convoi funèbre partira de l'encoignure Benjamin et St-Thomas, Deuxième Municipalité. 5 juin—2t

COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS,
Mardi soir, 5 juin 1849.

Le Niagara est arrivé, mais les dépêches relatives au coton sont si peu intelligibles que les opérateurs ont préféré attendre des avis plus complets. En conséquence il ne s'est presque rien fait aujourd'hui.

Quelques ventes de sucre et de mélasse ont eu lieu aux anciens prix.

Le marché à la farine n'a pas varié, quoique les avis de l'étranger paraissent plus favorables à cet article. Environ 5,000 sacs de maïs ont été vendus de 53 à 55 cts le boisseau.

Le marché aux provisions ne présente aucun changement et les ventes sont limitées.

Le whiskey rectifié se vend 16 @ 16¼ cts le gallon.

CHANGE.—Le change est peu demandé aux anciens prix. Sterlings 7½ @ 9. 0½ de prime—France 5f 25 @ 5f 30—Traites sur New York @ 60 jours, ¾ @ ½ pour cent d'escompte—Checks, ¾ @ 1 pour 0/0 de prime.

Le fret est dans la même situation.

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

EXPEDIES

Navire	Navire Cromwell, Barker, pr Havre.
	Diadem, Myrick, pr Havre.
	Erin's Queen, Campbell, pr Liverpool.
	Symmetry, Thompson, pr Liverpool.
Barque	Naragansett, Destebecho, pr Havre.
Brick	Carriere, Hall, pr Marseille.
	Luna, Higgins, pr Marseille.
Goelette	Gen Lincoln, Rogers, pr Point Isabel.
Steamer	Gen Hamer, Cozzens, pr Pensacole.

ARRIVES.

Navire	Jno C Calhoun, Melcher, de New York.
	Emily Taylor, Clausen, de Boston.
Barque	Wanderer, Ireland, de Halifax.
	Withamet, Cobb, de New York.
	Robert, Beauchamp, de Boston.
Brick	Julita, Colome, de Cienfugas.
Goelette	D C Foster, Canfield, de Rattan Island.

—STEAMERS.—
Patrick Henry, Crosley, de St-Louis.
Magnolia, Thomasson, de Louisville.
Bella Key, Key, de Louisville.
Gov Brent, Brandenburg, de White River.
Aberdeen, Cloudis, de Memphis.
Cora, Keeling, de Camden.

Au bas du fleuve et montant.

Navire Isaac Allerton, 1 navire inconnu, barque William H Hamlet, et une goelette dont le nom nous est inconnu.

LIGNE DE CUNARD.

D'ANGLETERRE.

Europa, pour Boston.......................le 26 Mai
Cambria, pour New-York......................le 9 Juin

D'AMERIQUE.

Europa, de Boston..........................le 20 Juin
Cambria, de New-York........................le 27 Juin

Mr. l'Editeur de l'Abeille,

Veuillez annoncer dans votre journal, que je ne suis pas candidat à la place de Constable de la Quatrième Cour de Justice de Paix, de la Nouvelle-Orléans.

Je prie les amis qui avaient bien voulu m'offrir leurs suffrages, de les porter sur M. J. BARNES; cette complaisance, de leur part, sera reçue avec reconnaissance par ALEX. BALDWIN.
5 juin—3

$5 de Récompense.

PARTI de chez Mme Vve A. M. François, le 27 mai dernier, le petit nègre DANSO, âgé d'environ 10 à 11 ans, teint noir, ayant une cicatrice au front.

La récompense ci-dessus sera donnée à quiconque le ramènera chez M. Lelièvre, libraire, rue Royale, encoignure place St Antoine, ou à la geôle de la 1ère municipalité. 6 juin—3

UN jeune homme bien recommandé et connaissant la droguerie trouvera une place en s'adressant au soussigné.
H. BONNABEL,
11mai Encoig. Natchez et Tchoupitoulas.

A LOUER—Un jeune NEGRE âgé de 14 ans, très actif et intelligent; il est habitué à servir à table, et conduit depuis 5 mois un cabriolet de médecin—C'est un bon sujet.
S'adresser au No. 32, Vieille-Levée. 17mai

AVIS—Le soussigné, collecteur des taxes d'Etat du Septième District, borné par les rues Levée, Esplanade, Champs-Elysées et le lac Pontchartrain, invite les contribuables non-résidants dans ledit district, qui n'ont pas payé leurs taxes de 1848 à le faire d'ici au 1er juin; dans le cas contraire, ils seraient portés sur le tableau qui doit être publié à cette époque. L. J. HEBERT,
Encoignure Grands Hommes et Union.
Nota. Le bureau est ouvert de 9 heures à 2 heures. 4 mai

A VENDRE.
APPAREIL MILLIEUX,
(2 Bouteilles par 24 heures.)

FAUTE de forces et de cultures suffisantes sur l'habitation, dont à la paroisse St Charles, pour tirer tout l'avantage de dit appareil, les conditions seront avantageuses.
[illegible]
J. LAVOSE, 47, rue Chartres, au 1er.

[illegible]

Nourrice demandée.

ON demande de suite une nourrice blanche ou de couleur, avec ou sans enfants. S'adresser au No. 115, rue Conti. 6 juin—3

LES soussignés ont formé, à compter du premier courant, une société sous la raison de MOULOR & CLAUDEL, suivant acte passé devant A. Chiappella, notaire public.
Nlle Orléans, 5 juin 1849.
L. MOULOR,
H. CLAUDEL.
6jn—3

VIN ROUGE en barriques.—20 barriques Château Margaux, à vendre par
EUG. ROCHEREAU & CO.,
6juin 17 et 19, rue St-Louis.

VIN BLANC en demi-barriques.—20 demi barriques Haut Sauterne, à vendre par
EUG. ROCHEREAU & CO.,
6juin 17 et 19, rue St Louis.

CIGARES de la Havane—11,500 cigares Regalia la. del Gallo, en magasin, à vendre par
6juin P. LONGIS, 116, rue Royale.

TRAITES SUR CHARLESTON, à acheter par
E. J. HART & CO,
6juin 25, rue Tchoupitoulas.

RIZ—75 barriques riz en déchargement du brick Convoy, a vendre par
H. A. NORCROSS & Co,
6jn 60, rue des Magasins.

CAFE vert de la Havane lère qualité, à vendre par
H. A. NORCROSS, & Co,
6jn 60, rue des Magasins.

CIGARES—Un grand assortiment des meilleures marques de la Havane, toujours en mains et à vendre par
H. A. NORCROSS & Co,
6jn 60, rue des Magasins.

MIEL blanc de la Havane, à vendre par
H. A. NORCROSS & Co,
6jn 60, rue des Magasins.

INDIGO—supérieur de Guatemala, à vendre par
H. A. NORCROSS & Co,
6n 60, rue des Magasins.

RIZ—30 tierces riz prime de la Caroline, à vendre par
H. A. NORCROSS & Co,
6jn 60, rue des Magasins.

EAU-DE-VIE—200 quarts de pipes eau de vie Ph. Godard.

6 demi pipes eau de vie J. B. Godard.			
12 quarts do	do	do	
5 demi do	do	Castillon 1815.	
10 quarts do	do	do	
5 demi do	do	Castillon 1825.	
17 quarts de	do	do	
5 demi do	do	Jas. Hennessy & Co.	
10 quarts do	do	do	
5 demi do	do	Otard Dupuy & Co.	
10 quarts do	do	do	
20 do do	do	Léger Frères.	
10 demi do	do	J. J. Dupuy.	
20 quarts do	do	do	
20 do do	do	A. Camus.	
25 lièmes do	do	do	

A vendre par EUG. ROCHEREAU & Co,
6jn 17 & 19, rue St-Louis

INSTITUT ST.-LOUIS.

CETTE institution fondée il y a dix ans, s'est placée, surtout dans ces derniers temps, au premier rang des maisons d'instruction. *L'enseignement* le plus profond et le plus brillant à la fois y est donné en Anglais et en Français par des professeurs et des maîtresses d'une habileté reconnue. *L'éducation morale et pratique* y est l'objet d'une sollicitude toute particulière. *Les exercices religieux* de chaque culte y sont surveillés avec les plus grands soins: tous les ans, l'aumônier de l'Institut prépare *les élèves catholiques à la première communion* pour deux époques. l'une au mois d'avril, l'autre au mois d'août.

Les arts d'agrement, la musique, piano et harpe, solfége et chant, le dessin, peinture, y sont aussi enseignés par les maîtres du talent le plus remarquable.

Les cours ont lieu pendant toute l'année sans interruption ni vacances.

Il y a dans l'Institut des appartemens particuliers disposés pour les jeunes personnes qui veulent perfectionner leur instruction, sans suivre les classes ordinaires. Le nombre de ces appartemens sera doublé en novembre prochain, pour satisfaire à plus de demandes qu'on ne l'a pu jusqu'à présent.

N. B. Ne sont reçues dans ces appartemens, que des jeunes personnes présentant des lettres à l'Institut.

Pour avoir les prospectus, s'adresser aux principaux libraires de la ville, ou à l'Institut. L'établissement peut être visité tous les jours par les parents. 12 av—

DECOMBE & Cie,

Fabrique d'eau de Seltz, Sedlitz, Vichy, Limonades gazeuses, Salsepareille, etc. etc.

Rue St-Ferdinand, No 30.

L'EXPERIENCE a prouvé que l'usage des eaux gazeuses entrées d'un gaz très pur sont ce qu'il y a de plus salutaire pour la santé et de plus agréable à boire. Aujourd'hui la plupart des familles en France consomment à leur repas de l'eau de Seltz, et dans les soirées des boissons gazeuses aromatisées. [illegible] de la réalité en se portant à 10 millions de bouteilles par an la quantité d'eau de seltz et limonades qui se consomment seulement à Paris—il ne s'en faisait par une seule bouteille il y a vingt-cinq ans! C'est ainsi que le développement [illegible] trie apporte dans la société les moyens de donner de nouvelles jouissances à la vie et rendre l'existence du plus humble citoyen plus aisée sous un grand nombre de rapports, que n'était celle de ces grands seigneurs qui dominaient nos pères.

L'eau de seltz et les autres boissons gazeuses donnent du ton à l'estomac et par conséquent sont une excellente boisson en toute saison, mais surtout pendant les grandes chaleurs; elles excitent l'appétit et sont d'un grand soulagement pour les personnes dont la digestion se fait péniblement.

L'établissement que nous recommandons est dirigé par M. Decombe et n'a aucun rapport avec celui qui existait il y a un an dans le même local. L'expérience que M. Decombe a acquise dans les principales fabriques d'eau de seltz en France, est un sûr garant que tout ce qui sortira de cet établissement sera irréprochable, tant sous le rapport de la pureté des eaux que par l'exquis des arômes.

Pour se maintenir le patronage des consommateurs MM. Decombe & Cie, ne livreront que ce qu'il y a de meilleur et à des prix très modérés.

Pour les commandes on peut les faire au conducteur des voitures de l'établissement, au dépôt, chez M. Jh. Girard, rue Royale, No. 166.
Chez M. Cr. Allard, rue Domaine, No. 154.
10 mars—1an

70 BARRIQUES vieux vin Chateau Haut Brion de Eug Larrieu, 1841.
30 caisses vieux vin Chateau Haut Brion de Eug Larrieu, 1841.
12 caisses vin de Lunel, 1840.
60 paniers Champagne, Chateau Sorbet Mathie, à vendre par EDWD. SHIFF,
9 mars—3m No. 78 rue du Canal

CALLIGRAPHIE,

RUE DE CHARTRES, No 20.

On peut acquérir une belle main courante pour la tenue des livres, en quelques leçons, à l'Académie d'ECRITURE DE DOLBEAR, rue de Chartres. Il y a classe tous les jours, à l'encoignure des rues de la Course et Magasins. Les dames et messieurs sont priés d'y venir. On donne également des leçons sur la tenue des livres, tous les jours. PLUMES EN OR, extra fines, de Dolbear, à vendre par RUFUS DOLBEAR,
1mai— rue Chartres

Chemin de fer du golfe du Mexique
PRIX REDUITS.
Encoignure Champs-Elysées et Bons-Enfans, 3ème Municipalité.

POUR PROCTORVILLE, au Lac Borgne — Distance, 27 milles—Pour aller d'un bout à l'autre du chemin 50 cents: les enfans et les esclaves moitié prix.

ARRANGEMENT DURANT L'ÉTÉ.

Le lundi, le mardi, le mercredi, le jeudi et le vendredi, les chars partiront comme suit:

De la ville à 7 1/2 du matin, s'arrêtant comme avant
9 1/2 du matin, et ne s'arrêteront pas en route.
6 du soir, et s'arrêteront comme avant.
Du lac, à 5 1/2 du matin, et ne s'arrêteront pas.
11 du matin, et s'arrêteront comme avant.
6 du soir, et s'arrêteront comme avant.

LE SAMEDI.

De la ville, à 7 1/2 du matin, et s'arrêteront.
9 1/2 du matin, et s'arrêteront comme avant.
6 du soir, et ne s'arrêteront pas en route.
Du lac 5 1/2 du matin, et ne s'arrêteront pas.
11 du matin, et s'arrêteront comme avant.
5 1/2 du soir, et s'arrêteront comme avant.

LE DIMANCHE.

De la ville, à 7 1/2 du matin, et s'arrêteront.
9 1/2 du matin, et ne s'arrêteront pas en route.
2 après midi, et ne s'arrêteront pas en route.
6 du soir, et s'arrêteront comme avant.
Du lac, 5 du matin, et s'arrêteront comme avant.
11 du matin, et ne s'arrêteront pas.
6 du soir, et ne s'arrêteront pas en route.
6 1/2 du soir, et s'arrêteront comme avant.

Cet arrangement commence d'aujourd'hui, 1er mai 1849. 1er mai

LIGNE D'OMNIBUS DE LAFAYETTE ET NOUVELLE-ORLEANS.

HART THOMAS & Co, informent le public que les départs de leurs voitures auront lieu à dater de ce jour, comme suit:

De la rue Jackson, Lafayette:
Première voiture, à 6 heures A. M.
Dernière do à 8 do P. M.

De la rue du Canal:
Première voiture, à 6 1/2 heures A. M.
Dernière do à 8 1/2 heures P. M.

Départs du bas de la ville:
De la Presse à Coton d'en bas, 2me Municipalité.
Première voiture, à 6 heures A. M.
Dernière do à 7 3/4 h. P. M.

De la rue du Canal:
Première voiture, à 6 1/2 heures A. M.
Dernière do à 8 1/2 heures P. M.

Il n'est pas permis de fumer dans les omnibus lorsqu'il y a des dames.
Billets à vendre au No 58, rue des Magasins.
28 mars—1an

SAVON célèbre de Rovine à vendre par
E. J. HART & CO,
29 mai 25, rue Tchoupitoulas

BAINS SULFUREUX DE ET VAPEUR.

LE soussigné a l'honneur de prévenir le public qu'il continue à préparer et administrer ces Bains dans le local où se trouve sa fabrique de parfumerie, rue Saint-Louis, No 109, entre les rues Vilere et Robertson.

L'efficacité de ces Bains est déjà connue dans un grand nombre d'affections chroniques de la peau, telles que la gale, le prurigo, les dartres, la teigne, &c. &c. On s'en est servi avec un succès remarquable contre d'autres maladies très souvent rebelles aux ressources de l'art, comme les rhumatismes anciens, la goutte atonique, la paralysie, les scrofules, les engorgemens des glandes, du sein, ceux des ganglions lymphatiques et des articulations. Des médecins distingués en font les plus grands éloges et les prescrivent journellement dans les maladies invétérées, qui réclament l'emploi d'un agent sudorifique puissant. Les succès obtenus par cette méthode de traitement sont confirmés par le laps de temps qui s'est écoulé depuis la guérison des malades.

Le soussigné espère que les soins qu'il a mis à satisfaire les personnes qui ont honoré son établissement de leur patronage, lui procureront pour l'avenir la confiance des malades dont le traitement réclame l'application des bains sulfureux ou de vapeur. F. MAUBERRET.
1mai—1ab

CONDUITE chez le soussigné, un cheval de la paroisse d'Orléans, rive droite, le 22 courant, un cheval gris, hongre [illegible] crinière, d'environ 10 pouces de [illegible] marqué à l'épaule gauche C ou G, d'environ 14 ans. Si ces chevaux ne sont pas réclamés d'ici au 24 juin, ils seront vendus au [illegible] à son domicile, près du [illegible] de la Paroisse [illegible] paroisse, à Algier. JOSEPH GERARD.
20 mai—

A VENDRE en déchargement du navire Adèle [illegible]

[illegible]

Marchandises de printemps.
Vente au prix coûtant.

LES soussignés étant décidés à réduire leur stock vendront, à dater de ce jour, au prix coûtant. Ces marchandises ont été achetées à très bas prix et offrent une belle chance aux acheteurs.
W. M. & J. LAPSLEY,
5 juin—5 13, rue de Chartres.

PENDANT mon absence de la ville, M. A. Le court est chargé de ma procuration et signera pour moi.
4 juin—6 A. EIBLÉ.

TROUVÉ samedi, 2 courant, un PORTEFEUILLE en maroquin contenant divers papiers au nom de M. Gillet, de Paris. Le propriétaire pourra venir le réclamer au bureau en payant les frais du présent avis. 5 juin

REÇU par les dernières arrivages de Bordeaux et de Marseille, et à vendre en magasin:
EAU-DE-VIE—15 demi pipes J. J. Dupuy, Cognac de preuve.

10 quarts pipes	J J Dupuy, Cognac de preuve.				
10	do	do	do	1840,	1ère pr.
10 huitièmes	do	do	do	do	do
6 quarts do	Hy. Fulton,	do	do	1821	do
15 huitièmes	do	do	do	do	do
10 quarts do	do	do	do	1800	do
10 huitièmes	do	do	do	do	do

VINS ROUGES ET BLANCS:
40 barriques vin rouge bon ord. St Julien Médoc.
15 do do vieux St Estèphe do
10 do do do St Julien 1846.
20 do do do do 1846.
150 do do Marseille, Bethfort.
250 barils vin blanc Haut Sauterne.
75 do do do de 1846.
25 do do do de 1844.
100 caisses vin rouge St Julien Médoc.
150 do do vieux, différentes marques.
ABSINTHE, KIRSCH, &c. &c.
175 c. absinthe véritable suisse de L. Jeanrenaud.
100 c. kirschenwasser do do do
100 c. absinthe do do Sauvajot et Brunston.
4 tonneaux fromages de Gruyère, guignolet, huile d'olive, eau de fleurs d'oranger, Muscat, Champagne, prunes sèches, bouchons à bouteilles et dame-jeannes, sardines, olives, thon mariné, &c., &c., &c.
Par B. TALAMON,
5juin 182 et 186, rue Royale.

HENRY BONNABEL, droguiste en gros, rue Tchoupitoulas, encoignure Natchez, offre à vendre un grand assortiment de drogues et médicamens, très frais et nouvellement reçus, savoir:
Ecorce d'orme gras en balles,
Serpentaire de Virginie do,
Camomille allemande en boucauts,
Absynthe pressée et non pressée,
Menthe poivrée en paquets de 1 livre,
Graine de coriandre en balles,
Do de fenouille do,
Do de cumin do,
Do de carvi do,
Aussi:
Eponges en balles, de toutes qualités. 5juin

DIX-NEUVIEME LIVRAISON du VICOMTE DE BRAGELONNE, en vente chez
Von. HEBERT, Libraire,
5 juin 140 rue de Chartres

HUILE D'OLIVE—500 paniers huile d'olive, Jas. Plagniol, grandes bouteilles, à vendre par
AUG. MOLIÈRE,
5jn 22, Vieille-Levée

TRUFFES—3 caisses truffes en boîtes et demi boîtes, à vendre par AUG. MOLIÈRE,
5jn 22 Vieille Levée

FROMAGE DE L'OUEST—60 caisses en débarquement et à vendre par
E. J. HART & CO,
5 juin 25, Tchoupitoulas

BEURRE DE MAI—En déchargement et à vendre par E. J. HART & CO,
5 juin 25, rue Tchoupitoulas

AMIDON—200 caisses en déchargement et à vendre par E. J. HART & CO.,
5 juin 25, rue Tchoupitoulas.

Maison à Louer.

Une Maison, située rue des Français, No 62. S'adresser à G. M. LUCAS,
4 juin 39, rue Bienville.

Bottes, Souliers et Brodequins.—134 caisses actuellement en débarquement des navires Ardondack et Cabarga, formant un bel assortiment de chaussures pour la saison, à vendre à bas prix, par
G. W. DUNBAR,
4 juin 30, rue de la Douane.

RIZ POUR PLANTER—Reçu dernièrement de Charleston, six boucauts d'excellent riz qu'on a fait venir expressément pour planter, à vendre par F. J. PAVY & Co,
4 juin—6 13, rue Conti.

PETITS POIS—10 caisses, en magasin et à vendre par
DUFOUR, WILLIAMSON & Co,
4jn No. 35, Natchez

COGNAC en demi, quarts et 8mes de pipes, des marques suivantes en douane et à vendre par les soussignés:
Pinet, Castillon & Co Cognac, A. Moreau & Fils, La Rochelle, United proprietors La Rochelle.
THOMAS PINET & CO,
2 juin 123, rue Royale.

SALPÊTRE—30 barils salpêtre raffiné, à vendre par NATHAN JARVIS & Co,
30 av Encognure Magasins et Commune

A VENDRE en débarquement du navire Edwin venant de Bordeaux
24 demi barriques vin rouge vieux Margaux, par
DUBUCH FRERES,
30 av 77 rue St Louis, entre Royale et Bourbon

FOIN—130 balles excellent foin de l'Est, en débarquement du navire Hudson, à vendre par
J. W. STANTON & CO.,
21 mai Enc. Magasins et Lafayette.

VERRERIES de toute sorte pour pharmacies, confiseurs et parfumeurs, un grand assortiment à vendre par H. BONNABEL,
11mai Droguerie, en gros, 27, rue Tchoupitoulas

VANILLE de choix, de la Vera-Cruz, en caisses de 10 à 12 livres, reçue par le navire Lima, et à vendre à des prix modérés par
H. BONNABEL,
11mai Droguerie, 27, rue Tchoupitoulas

ALCOOL blanc et neutre, très haute preuve, à vendre par H. BONNABEL,
11mai Droguerie, rue Tchoupitoulas

VERRERIE de toute sorte—Un grand assortiment reçu par H. BONNABEL,
11mai 27, rue Tchoupitoulas

CHANGE sur la Havane à courte vue, à vendre par W. H. SIMMONS,
9mai 31, rue Gravier

CIGARES—200,000 Ugues, Sevillana et Orleans Regalias, Millars et Trabucos, en magasin et à vendre par WM. H. SIMMONS,
25 mai 31 Gravier.

VIN BLANC en caisses—100 caisses Haut-Sauterne, 15 do Haut-Barsac, 30 do Barsac, en magasin et à vendre par A. CARRIERE,
21mai 25, Vieille-Levée

VIN ROUGE en caisses—150 caisses Leoville Médoc.
100 caisses Larose Médoc,
50 do Chateau Barsac.
100 do St-Julien Médoc, en magasin et à vendre par A. CARRIERE,
21mai 25, Vieille-Levée

PRUNES SECHES—25 caisses en grand et petit modèles, en magasin et à vendre par
A. CARRIERE,
22mai 25, Vieille-Levée

Avis aux Charretiers.

JE ne paierai, à l'avenir, aucun charroi de marchandises en débarquement qu'aux charretiers porteurs d'ordres écrits par moi.
JUAN Y DE EGANA,
3 mai 47, rue Bienville.

Avis aux Planteurs sucriers.

CHAUDIERES à feu, en fer fondu et battu grandeurs assorties de 36 à 88 pouces.
AUSSI, moulins à sucre verticaux, rouleaux 36 sur 22, 30 sur 24 pouces, avec bras en bois et roues extras, à vendre par Y. DE EGANA,
10 av 47, Bienville.

CHAMPAGNE CORDON BLEU.

LES soussignés, seuls importateurs aux Etats Unis de la marque favorite du "LION COURONNÉ CORDON BLEU," de la maison Lallemand, à Rheims, ont le plaisir d'annoncer à leurs amis et au public, qu'ils viennent de recevoir par le navire Cachalot, du Havre, un grand approvisionnement de ce vin en grandes et demi-bouteilles.

Comme il y a en ce moment sur le marché plusieurs cachets Rouge, Bleu et Vert, les soussignés sollicitent respectueusement un seul essai des connaisseurs, pour établir définitivement la supériorité de cette marque.
O. VALETON & Co,
o—1m 91, Tchoupitoulas.

Champagne—Champagne.

25 PANIERS vin de Champagne, en débarquement du navire St-Charles et à vendre par
PIERRE POUTZ,
3 mai 29 rue de la Douane

Champagne "Le Marquis."

LE soussigné agent de MM. De Massine & De Longpré, de Pierry, France, propriétaires de ces vins célèbres, tiendra constamment en magasin un assortiment des différentes marques, qu'il offre à vendre aux amateurs de Vins fins et au commerce.
Maintenant en débarquement:
167 paniers en bouteilles et demi bouteilles.
J. U. LAVILLEBEUVRE,
10 jan 60 St-Charles, au premier

VIN DE CHAMPAGNE.

AU PROCHAIN PRESIDENT.

LES soussignés reçoivent en ce moment leur premier envoi de CHAMPAGNE-TAYLOR. Ce vin est fin et mousseux, et il est aussi bon, sinon meilleur qu'aucun autre de marque renommée. Les étiquettes sont riches et les bouchons des bouteilles sont scellés par le procédé d'embouteillage à bord en plomb et cachet en argent.

Le CHAMPAGNE-TAYLOR ou LE CORDON REPUBLICAIN, (dénomination que nous donnerons à ce vin), décorera à l'avenir la table de tout bon Américain, et nous le pensons, obtiendra la préférence sur ceux des autres cordons.
J. F. BERCIER & Co,
21 nov 54, Vieille-Levée.

N. B. Un privilège exclusif a été obtenu pour les étiquettes. 3nd 6s

Nouveautés littéraires.

LIBRAIRIE DE V. HEBERT
140, rue de Chartres.

NOUVELLEMENT reçu:
[illegible]

[illegible]

ETAT DE LA LOUISIANE.—Département de l'Est—Membres du Jury Médical.

Dr. J. Labatut, président,	Dr. C. Delery,
H. Lewis,	W. Stone,
—. Hester,	M. Canon, Ph.
C. Turpin,	P.A. Bertrand, Ph. Secré.

Liste des médecins, pharmaciens, sages-femmes et dentistes, licenciés depuis le 20 décembre 1847, jusqu'au 20 mai 1849.

Médecins:

Adler E. J.	Hart Frederick W.
Andrews J. L.	Henning A. C.
Allison J. R. D. Jr.	Jones Th. H.
Archer L. G.	Mercandi K.
Barber E. D.	[illegible]
Bennett J. S.	[illegible]
Bickell D. W.	[illegible]
Booth E. G.	Lafont G. J. B.
Boulin D. F.	Laurent du David
Brahn Louis	[illegible]
Bérrard Ph. L.	[illegible] A. P. C.
Browning G. C.	[illegible] A. H.
Caldell G. G.	[illegible] J. M.
Carter John	[illegible]
Cross G. W.	McCracken
Condon C. A.	Mell Martinez
Cochrane J. E.	MacDaniel H. R.
Cannon F.	Milner A. W.
Drouhin C. L. A.	Mahon F. W.
Dydyndi L.	McMillen Rob.
Deneufbourg L. T.	Pettigrew
Ford D. S.	Pinchard R. T.
Franklin John	Porter D. M.
Grant R.	Pelon Hugh
Galvan J.	Rondan Abel
Gaillard S. S.	Ronce C. W. S.
Gibbs E. T.	Simonds I. C.
Greig Alex.	Small [illegible]
Hess Th.	Scull G. T.
Hubbard J. M.	Tucker F. W.
Head W. N.	Tierry Aut.
Harper W. W.	Vandee-Linden P.
Herndon D. C.	Wadfield G. W.
	Webman H. W.

Pharmaciens:

Beach E. D.	Kennedy Hugh
Booth I.	Kaltoyer F.
Cony F. M.	Linde
Gandolphy G.	Olevelle
Jarvis Nathan	Wilder W.

Sages-Femmes:

Begue M. C.	Kothe F.
Plake C.	Moumie Jeanne S.
Jounger A. M.	Vives née Perrier

Dentistes:

Smith G. W.

P. A. BERTRAND, Secrétaire.

Département de l'Ouest.

MEMBRES DU JURY MEDICAL.

E. H. Bibley, M. D.	J. W. Symes, M. D.
Loven Luckett, M. D.	J Woods, M. D.
Josiah Hale, M. D.	John A. Taylor M. D.

Liste des Médecins et Pharmaciens licenciés jusqu'à la date du 21 mai 1849.

Médecins:

Bush Eli,	Johnson W. J.
Briggs E. L.	Irving J. D.
Bun Platt,	Kellogg C.
Brady Philip,	Layard Valentine,
Butler S.	Lovis W.
Belden F. G.	Leonard E. A.
Cannon W. P.	Lockett L.
Cannon J.	Lanington W. P. P.
Clark E. B.	Madden J. M.
Cuney E. R.	[illegible] T. G.
Connor,	Mayo P. R. P.
Cruikshank R.	Morrison W.
Casson J.	Machen H.
Claybrook W. E.	Millard E. J.
Connell W. O.	Millard E. W.
Day E. L.	Milligan R.
Davis R.	McLeroy J.
Dabbs C. H.	Morris C. H.
Dudley J. W.	Mosher A. S.
Duggins F. P.	Peebles R.
Ellmore,	Peek C.
Ely E. W.	Powell S.
Eddey C. C.	Poss A.
Fredeloy U. M.	Ripley J.
Finley Wm.	Russell H. J.
Gardner T. F.	Ross W. E.
Gaunce C.	Ragland J. A.
Garrett J. S.	Sibley John,
Gass D. S.	Simpson Charles,
Gass J. B. C.	Sibley E. H.
Hensen L.	Stewart W. W.
Hawkins J.	Shepherd S. J.
Hepson S. B.	Smith P. A.
Hale J.	Simmons S. J.
Harris J. P.	Puckle B.
Hall W. W.	Vail Jno.
Hendree A. E.	Wright J. D.
Hyde C.	Williams F. S.
Hannah W. H.	Wise J. S.
Hudson R.	West S. S.
Heard,	Williams,
Heard E. J.	Watson W.
Handy W. T.	Estes Nathan

Pharmaciens:

Nestor A. S.	Hyde E.
Morison G. W.	Johnson J. H.

Les personnes qui pratiquent dans le département de l'Ouest et dont les noms sont omis sur la liste précédente, s'adresseront au secrétaire du jury médical, à Alexandrie, afin de se trouver comprises dans la prochaine publication.
J. HALE, Secrétaire.

Acte du 27 mars 1849.—Sect. 5.—Toute personne qui pratiquera dans la Louisiane la profession de médecin, pharmacien, ou sage-femme, sans une licence spéciale accordée par le jury médical, sera sujette à une amende qui n'excèdera pas la somme de cent piastres pour la première contravention, et qui, pour la seconde, ne sera pas moindre de deux cents ni plus de cinq cents piastres; laquelle amende sera recouvrable par le jury médical, pardevant toute Cour de juridiction compétente et sera versée dans la caisse de l'Hôpital de Charité.
26 mai—3m 3ps

46—Conti—46.

RICHARD,

FABRICANT DE BILLARDS,
Successeur de E. Aumont.

A L'HONNEUR de prévenir le public en général que l'on trouvera constamment chez lui des billards neufs et d'occasion. Il se charge de même de toutes les réparations concernant cette partie.

On trouvera chez lui tous les accessoires utiles à la salle de billard, plus de bonnes bandes élastiques en caoutchouc, en lisière, au choix de ses clients, répondant de la solidité et de la régularité de son ouvrage.

Il fait et accepte toutes commandes pour la ville et la campagne.

Ayant une patente pour les fourneaux économiques, on trouvera à son magasin au choix des clients et à différents prix, de fourneaux de diverses grandeurs, ainsi que les accessoires nécessaires à la cuisine 23nov

STRAHLÉ

Fabricant de Billards,
Encoignure Moreau, No 1, et rue de la Paix, No 13,

A l'honneur de prévenir le Public qu'on trouvera chez lui des Billards en tout genre et tout ce qui concerne généralement la partie du billard.

Il échange les vieux billards et se charge de toute espèce de réparation tant en ville qu'à la campagne, à un prix modéré. Ses ouvrages sont tous garantis.

Les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance peuvent être assurées qu'il fera tout ce qui dépendra de lui pour les satisfaire.
15jan—1an

Jambons de Duffields.

JE reçois maintenant et continuerai à avoir toujours en mains un assortiment de jambons de Westphalie, de Charles Duffields, de Cincinnati: garantis égaux sinon supérieurs en qualité et odorat à tous les jambons préparés dans ce pays.
R. W. McALPIN,
7, Canal St Row et 20, rue Commune.
16 mars—3m 1lps

AVIS.—Je, soussigné, déclare avoir reçu le montant d'un billet de deux cents piastres ($200) souscrit par J. Menard, à mon ordre, à la date du 12 ou 13 janvier 1849 et échu le 31 mai 1849. Le dit billet se trouve égaré ou volé, et n'a pas été endossé par moi.
Nlle-Orléans, 7 février 1849.
26 mai—[illegible] H. TRICOU.

A VENDRE—Un bon moulin à vanner, cylindres en fer de 26 pouces de diamètre, et d'environ 28 pouces de longueur, à vendre par
AUGUSTIN & THIBAUT,
14 mai 30 rue Conti

FOIN—400 balles lre qualité, de Portsmouth, en débarquement du navire Jersey et à vendre par BAILEY & BAXTER,
7av 77, Commune.

CHAMPAGNE—En bouteilles et demi-bouteilles marque "Duc de Montebello," en magasin et à vendre par P. LONGIS,
4 juin 116, rue Royale.

MADERE VIEUX—2 barils et 20 caisses, vieux Madère, en magasin, à vendre par
P. LONGIS,
4 juin 116, rue Royale.

BORDEAUX—45 barriques vin pour familles;
15 barriques Margaux, Moulin de Soubiran;
25 do St-Julien;
15 do [illegible] Canet;
5 do Médoc;
30 do St-Georges Margaux;
En magasin, et à vendre par
P. LONGIS,
4 juin 116, rue Royale.

PORTO—100 barils vin de Porto, bonne qualité, en magasin et à vendre par P. LONGIS,
4 juin 116, rue Royale.

CHAMPAGNE—En bouteilles et en demi bouteilles, de la marque "American Eagle," en magasin, à vendre par P. LONGIS,
4 juin 116, rue Royale.

PORTO—100 barils Porto doux, de la marque supérieure et bien connue "T. Garcia,"
10 pipes, et 6 demi-pipes, Porto sec, en magasin et à vendre par P. LONGIS,
4 juin 116, rue Royale.

SAUTERNE—45 barils Sauterne et 20 barils Barsac, en magasin, et à vendre par
P. LONGIS,
4 juin 116, rue Royale.

BORDEAUX—100 caisses Château Lafitte,
20 caisses Château Margaux,
20 do Haut Brion, 1846,
20 do St Julien Médoc,
20 do Pauillac Médoc,
en magasin, et à vendre par
P. LONGIS,
4 juin 116, rue Royale.

VIN—40 caisses Haut Sauterne en demi-bouteilles, 40 do Château Margaux en demi-bouteilles, en magasin et à vendre par P. LONGIS,
4 juin 116, rue Royale.

FRUITS A L'EAU-DE-VIE—10 caisses cerises, 15 caisses poires, 5 do abricots, 20 do assortis, en magasin et à vendre par P. LONGIS,
4 juin 116, rue Royale.

Huile chimique ou camphine, et Esprit de Gaz.

LES soussignés auront constamment en magasin une grande quantité de camphine de première qualité et qui sont toujours prêts [illegible], ainsi qu'ils viennent de prendre des arrangemens avec les fabricans du Nord pour en recevoir toutes les semaines, et qu'ils vendront, meilleur marché qu'aucun autre magasin en cette ville.
S. HASPERRAU & Co,
21 nov No. 22, rue Conde.

MAGASINAGE.

LES soussignés offrent au public six magasins d'entrepôt, tous à l'épreuve du feu, situés dans la Seconde Municipalité, à très peu de distance des Wharfs de débarquement pour les bateaux à vapeur et les chalands.
[illegible]

[illegible]

Pour les lieux à bains.

Le bateau à vapeur ARKANSAS No. 4, pour la BAIE ST-LOUIS, le PASS-CHRISTIAN, MISSISSIPPI CITY et BILOXI, (en partant par les chars de rail-road Pontchartrain.)

Ce bateau bien marcheur, sous le commandement du capitaine E. KELLY, ayant été nouvellement meublé et disposé pour offrir toute espèce de commodités aux personnes qui vont visiter les endroits où l'on se baigne, fera régulièrement des voyages durant la saison.

Il partira comme suit:

De la Nouvelle-Orléans.
Lundi, après l'arrivée des chars de 5 heures du soir
Mercredi, 9 1/2 de matin.
Vendredi, 9 1/2 du matin.
Samedi, 6 heures du soir.

De Biloxi.
Dimanche soir, après les chars de 4 heures.
Mardi, " 4 "
Jeudi, " 4 "
Vendredi, " 4 "

Il y aura un sac aux lettres ouvert aux Nos. 26 et 29, Nouvelle-Levée, qui sera fermé une demi-heure avant le départ des chars.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à YOUNG, BLACKWOOD & Co,
26 mai—6f 26 et 29, Nouvelle Levée.

MARCHANDISES AU RABAIS
ET PAS DE RESERVE SUR LES PRIX!!!

E. McHAGGERTY & BROTHER.
26, RUE DU CANAL,

COMMENCENT aujourd'hui lundi, à se défaire de leur stock de MARCHANDISES SECHES et de FANTAISIE, aux prix les plus bas.

Ces marchandises ont été, en grande partie, achetées aux encans ces mois derniers, à des prix beaucoup plus bas que ceux des manufactures, et sont offertes à bien meilleur compte qu'aux prix les plus modérés de la place, afin de porter tout le monde à acheter.

Les personnes voudront acheter chez nous, se persuaderont que ce n'est pas seulement sur quelques articles que nous faisons nos rabais, mais que ce bon marché s'étend également sur toutes les marchandises en général.

Les détaillans de la campagne trouveront leur intérêt en venant visiter notre stock.
M. E. HAGGERTY & Co,
21 mai—3 p s— 26, rue Canal.

Nouvelle-Orléans, 19 mai 1849.

L'ELECTION de sept Directeurs de la nouvelle Compagnie de l'Assurance des Marchands aura lieu mercredi 20 juin, de 10 heures A. M. à 2 heures P. M., au bureau de la Compagnie des Marchands, 44, rue Royale.
Commissaires: LEVI PEIRCE.
JOHN PEMBERTON.
L. HERMANN.
P. COMREY Jr.
22 mai—3[illegible] FELIX LABATUT.

AVIS.
Cours d'Anglais.

M. GOUSAULT a eu l'heureuse idée d'ouvrir dans son Institution, rue des Remparts, entre les rues St Pierre et Toulouse, un cours d'anglais, le soir de 7 à 9 heures.

Les ouvriers venus d'Europe qui sentent l'impérieux besoin de connaître la langue anglaise pourront l'apprendre moyennant 4 dollars par mois.
20mai

HOTEL DU CHENE VERT,
A Biloxi,
TENU PAR Mme PRADAT.

LE public est informé que cet établissement, si avantageusement connu pour la salubrité de sa situation, la beauté de ses jardins, allées, kiosques et la tranquillité dont on y jouit, est maintenant ouvert aux visiteurs.

Les propriétaires ont profité de l'hiver pour améliorer et agrandir la maison. Cet Hôtel peut maintenant recevoir deux cents pensionnaires de plus que l'année dernière, et les familles pourront avoir des maisons séparées complètement séparées de l'Hôtel.

La table est servie avec une recherche toute particulière; les vins et les liqueurs sont des meilleures qualités. Les vins est compris dans le prix du dîner.

Mme Pradat a engagé un orchestre composé de bons musiciens, et il y aura deux bals par semaine. La salle de bal a 100 pieds de long, elle est élégamment décorée et séparée du reste de l'établissement, afin de ne pas importuner les pensionnaires qui ne voudraient pas assister au bal.

L'Hôtel a engagé une compagnie de pêcheurs qui fourniront constamment la table d'huîtres et de poissons frais de toute espèce, tels que: poissons rouges, truites, [illegible], pompano, maquereaux espagnols et chevrettes.

L'établissement possède aussi un magnifique Café, salle de billard, bateaux à promenades et des maisons de bains pour les dames et les messieurs. On peut également se procurer des voitures et des chevaux de selle.

Mme Pradat informe le public que rien n'a été épargné pour rendre l'Hôtel ci-dessus égal si non supérieur aux plus beaux établissements de ce genre établis dans le Sud.

Les personnes qui désirent s'arrêter à l'Hôtel du Chêne Vert, sont invitées à en informer le capitaine du steamboat, afin d'être débarquées au wharf de l'Hôtel.

Les prix sont modérés. 2 juin—3m

HOTEL DE MANDEVILLE,
A louer pour la saison.

LE nouvel établissement situé de l'autre bord du Lac, est maintenant établi sur l'ancien Hôtel Davis et entièrement fini; le dit hôtel est composé de vingt-quatre appartements, cuisines et écuries. C'est l'endroit le plus sûr de tout Mandeville, le climat, la pêche, tout y est en abondance, avec wharf pour débarquer les passagers, ainsi que leur bagage et marchandises. Le bateau à vapeur fait ses voyages journellement. Les deux plus petits appartements sont de douze pieds carré. Pour plus amples informations, s'adresser au domicile de M. Marie, rue du Bayou Carondelet, No. 120.
4 juin—6

AVIS.

LES soussignés, nommés en vertu d'un ordre de la Première Cour de District, commissaires pour l'ouverture de la rue de l'Esplanade, depuis la rue Johnson jusqu'au Bayou St-Jean, et pour faire une estimation juste et équitable de la perte ou du gain qui pourrait en résulter pour les propriétaires des terres et batisses requises pour la dite ouverture—et pour faire un rapport de la dépréciation ou plus value qu'en éprouveront tous les terrains et maisons situées dans le voisinage immédiat de ladite rue, ou y faisant face, donnent par ces présentes avis à toutes personnes y étant intéressées, qu'ils ont déposé le 26 mai 1849 au greffe de ladite Cour, leur tableau additionnel au tableau déposé le 26 septembre 1848, avec un plan y annexé, lequel tableau additionnel restera exposé conformément à la loi, pour être examiné par les parties intéressées, pendant vingt jours, après lequel il sera présenté à ladite Cour, pour être confirmé et homologué, et toutes personnes dont les droits ou les intérêts seraient lésés par le dit tableau, devront, dans les dix jours qui suivront la dernière publication du présent avis, déduire leurs raisons par écrit.
Nlle Orléans, le 1er juin 1849.
L. T. CHALON,
P. CHEVALIER,
J. B. COULTE.

AVIS.—La société ci-devant existant entre les soussignés sous la raison de A. Ledoux & Co, est, par consentement mutuel, dissoute à partir de ce jour. M. Alphonse Miltenberger reste chargé de la liquidation des affaires, et est autorisé à se servir du nom de la maison comme liquidateur.
A. LEDOUX.
ALPHONSE MILTENBERGER.
Nouvelle-Orléans, 31 mai 1849. 1er juin

LES affaires ci-devant conduites par A. Ledoux & Co, seront continuées par le soussigné sous la raison de A. MILTENBERGER & Co.
ALPHONSE MILTENBERGER,
No. 77 rue du Canal,
Nlle-Orléans, 1er juin 1949.
Afin de distinguer sa maison de celle de son frère Ar. Miltenberger.
1er juin—1m. t. l. j.

47, RUE CONTI, ENTRE CHARTRES ET ROYALE, 47.

Manufacture de pianos de M. Jules Faivre.

LOCATION, REPARATION, ACCORDS.

LE monde musical de la Louisiane apprendra avec plaisir que la manufacture de pianos de M. Jules Faivre, rue rue Conti, 47, est toujours garnie des meilleurs pianos.

Outre le système en fer, dont M. Faivre est l'inventeur, de nombreux perfectionnements ont été faits par lui. Ses pianos joignent à l'avantage de n'avoir, qu'à de rares intervalles, recours à l'accordeur, une étendue de son remarquable.

M. Faivre rappelle à ses nombreux clients qu'il vient de détailler des pianos de la fabrique de MM. Erard & Pleyel. 20 mai

FROMAGE DE BRIE

Et de Neufchâtel, à la crême, de ce printemps

DÉPOT—Chez J. B. MICHON, rue Bourbon, No 85, près la rue Conti. 20mai—1m

LE CONSERVATEUR.

Compagnie Anonyme d'Assurance Mutuelle sur la Vie.

PAR les soins du CONSERVATEUR, plusieurs personnes mettent en commun, pour un même terme, une somme quelconque, les intérêts en sont capitalisés tous les six mois, et se cumulent jusqu'au terme convenu, à cette époque les survivants seuls partagent entr'eux, dans la proportion de leurs droits la masse formée par ces capitaux et ces intérêts composés.

Le Bureau établi Passage de la Bourse, No. 9 entre les rues Bienville et Douane, est ouvert tous les jours de neuf heures à trois heures.

CREMES A LA GLACE.
SORBETS ET LIMONADES,
Sur la place St-Antoine.

COURVOISIER & Co. préviennent le public que dimanche prochain 1er avril, ils feront l'ouverture de leur Pavillon, sur la place St-Antoine, où l'on servira journellement des Glaces, Sorbets et Limonades, depuis onze heures du matin jusqu'à la même heure du soir. 29 mars

Crêmes à la Glace—Salon sur l'Esplanade.

LES Messieurs et les Dames qui désirent respirer un air pur et jouir à la fois de la vue du fleuve et de la ville en prenant des glaces, limonades et sorbets, sont invités à aller visiter le salon ci-dessus nommé, situé vis à vis la rue de l'Esplanade, où ils trouveront des friandises préparées de la meilleure manière. Les ordres par glaces seront ponctuellement remplis. JACOBI & Co. 14av—

C. GODIN, Libraire-Relieur,
RUE DE CHARTRES No 133.

VIENT d'ajouter à son CABINET DE LECTURE les nouveaux d'ouvrages et romans—les mémoires de Paul de Kock, édition entièrement neuve, y compris Taquinet, le bossu, dernier ouvrage de l'auteur, le Fils du Diable, par Paul de Féval, &c.

Conditions de l'abonnement—$1 par mois et $2 de dépôt, payables d'avance.

MARCHANDISES

SECHES.

A 25 pour cent au-dessous du prix coûtant.

LA société existant sous la raison de commerce GALLOT & Cie., devant être incessamment dissoute, toutes les marchandises composant le grand assortiment du magasin encoignure des rues CANAL ET DAUPHINE, sont offertes en vente à 25 pour cent au-dessous des prix de factures.
28 avril—

A Louer, pour la saison,

UNE charmante résidence à Mandeville, située face au Lac. S'adresser à A. D. Gaspas, au bureau du Shérif. 2 jn—3

A VENDRE par D. LANATA—
[illegible]
2 juin No 9 et 12, Jefferson.

TABAC DE CUBA—[illegible] barils Cuba supérieur pour cigares et tripas, à vendre par
L. CANTIN,
2 juin 78 [illegible]

[illegible]

AVIS.

JE fais savoir au public que dans le procès que j'ai eu avec M. A. Richard, jugement a été rendu en ma faveur et que, malgré tout ce que peut dire mon antagoniste, je suis obligé de faire mentir cet adage qui dit "qui perd gagne."
26 mai—6f S. ANTOGNINI.

REPONSE à l'avis publié dans l'*Abeille* du 26 courant, signé S. ANTOGNINI.

M. Antognini.

Quand on écrit, c'est pour être compris; or, n'ayant rien pu comprendre de ce que contient votre *spirituel article*, j'ai prié plusieurs de mes amis, plus habiles que moi, de deviner les énigmes, et de vouloir bien me donner le mot de la vôtre. Ils m'ont tous répondu que vous étiez trop malin pour eux. Aussi veuillez avoir parler dans un langage que l'on puisse comprendre, et je vous répondrai.
Nlle-Orléans, 29 mai 1849.
30 mai—6 A. RICHARD, 66, Conti.

DEMANDE D'UN JEUNE HOMME—On a besoin d'un jeune homme pour faire le travail ordinaire d'un magasin de marchandises sèches. On donnera la préférence à un qui parlerait le Français et l'Anglais et qui résiderait chez ses parents. S'adresser à C. M. SIMPSON,
25mai 96, rue Chartres

J. N. BICULFI & Co.
MARCHANDS COMMISSIONNAIRES
ET IMPORTATEURS
De Cigares de la Havane, Café et Sucre,
No 17, RUE COMMUNE.

TH. MOREAU,

PARFUMEUR, rue Royale, No 162,

A L'HONNEUR de prévenir ses amis et le public en général, qu'il fera samedi prochain, 20 du courant, l'ouverture d'un magasin provisoire dans le local ci-devant occupé par Mme Ste-Rose Delaunay.

En raison du sinistre arrivé à sa maison de commerce le 3 du présent mois, Théo. Moreau prévient qu'il vendra ses marchandises augmentées de cinquante colis arrivés depuis l'incendie, par les navires Oregon, Marion, Brunswick, Charlemagne et Fides, du Havre, à des prix de beaucoup au-dessous du cours ordinaire par la raison que le local qu'il occupe se trouve trop restraint pour recevoir ces marchandises et celles qu'il attend.

Il est inutile de faire le détail des articles offerts aujourd'hui, le public sait que le magasin de Th. Moreau est un des mieux assortis en articles de fantaisie et de bon goût et principalement en un choix considérable de chemises d'homme.

MM. les COIFFEURS trouveront comme par le passé un assortiment complet des articles qui les concernent. 20 mai

THOMAS BRADY,
RUE DE CHARTRES,
21 **Marchandises Sèches.** 21

LES nouveaux arrivages, durant ces deux dernières semaines, de grands achats de marchandises de fantaisie et autres, nous mettent à même d'offrir une abondance de marchandises de nouveautés et de saison:

Tissus soie bleue, unis.
Idem de mode, unis et de toutes nuances.
Barèges bleu-mazarin uni, puce, bleu de ciel et mode.
Tissus élégants, soie frappée.
Tissus satin uni et soie rayée.
3,000 yardes beaux tissus imprimés, à 25 cts la yarde.
Bons jaconat français, couleur solide, à 25 cts la yarde.
3 caisses linon suisse amélioré, à 10 cts la yarde.
Mousselines suisses brodées.
Jaconat français, raies satin imprimées.
Mouchoirs foulard, soie grenadine et bernani.
Soierie caméléon, haut-lustré, très riche.
Soierie gros-noir, ondée et rayée.
Gros de Lyon, noir, à fleurs détachées.
Mattioni haut-lustré, d'une yarde de large.
Levantine noire, française, de 36 pouces.
Decapes noir-uni, Manchesteries épaisses.
Soieries riches, velours à cordon, Jacquard, chiné, travaillés au métier, fond entièrement nouveau.
Soieries bernani, imprimées.
Soierie tissus, dessins riches et points grenadines.

Ainsi que toute espèce d'étoffes et articles pour habillements de dames.

6 caisses mantilles soie, d'un style nouveau, comprenant des mantilles soie satinées, noir-uni, haut lustré, double veloutés appliqués, pourpre-royale et caméléon richement brodé, vert-de-mer et bleu Waterloo. Ces articles sont de la dernière mode parisienne.

Chales, dentelle noire, carrés et demi-carrés.
Echarpes et coiffures en dentelle noire.
Dentelle noire et large, pour bonnets.
Dentelle noire pour garnitures, large et étroite.
Cols valenciennes et bandes en dentelle, riches; cols brodés, dentelles riches, dentelle de Valenciennes; [illegible] et bordures; dentelle valenciennes; bordures [illegible]; robes garnies en dentelles; robes d'enfans garnies de dentelles; [illegible] pour bonnets; tulle blanc en couleur; Bonnets blanches et en couleur, tarlatanes; bobinets à dessins.

Crêpes et Aréophanes, blancs, noirs et couleur
Voiles bouchés et noires, en dentelle, chemisettes,
Voilettes dentelle, noires et blanches,
Gants, chevreau, soie et fil,
Rubans à bonnets, idem à ceintures et pour col,
Bas soie-paris, idem coton blanc, idem fil écru couleur, [illegible],
Bas couleur écrue, en coton, idem unies,
Boutons et franges en soie; garnitures en soie couleur,
Mousseline suisse, jaconats, mousselines, mousseline-batiste,
Mousseline et jaconat, à carreaux et à raies, linon-évêque; nansou; linon-fil; mouchoirs batiste; idem ourlés et à rivières; mouchoirs brodés à dentelles; barèges à voiles, verts et bleus; bas en batiste; robes à cordonnées en tissu; mouchoirs soie; idem coton frappé; idem Madras, toile du Nord unie et à carreaux; guingham français et d'Ecosse; calicots français et anglais; idem américains; idem à meubles; idem anglais très larges; tricots rouges de Turquie.

Toile à draps, par 8, de Barnsley, 10, 11 et 12; damassé double, superbe, de Hambourg, 5, 7, 8 et 10; serviettes double damas, 5, 6 et 7; [illegible] Huckabacks; Diapres écossais et russes; toile à travers; toile de Hollande pour fenêtres; burlaps; courte-pointes couleur et blanches pour tables à toilette; idem Lancaster toute dimension; coton blanc et écru.

Coton à draps, 6, 8, 10 et 12; Etoffes rayées à la Marlborough; Damiers d'York; jeans tricotés; cotonnades; [illegible]; étoffes à moustiquaires en fil et coton; idem à habit.

DE MANUFACTURE CHINOISE:

2 cartons véritable crêpe chinois, pour robe; châles crêpe chine, richement brodés, éventails en ivoire, découpures éventails, de la Chine; idem richement imprimés, en éventails. [illegible] idem [illegible], 1,000 éventails à palmier, à 3 cents la pièce.
11mai—3p THOMAS BRADY,
76, rue Chartres

Nouvelle baisse de prix.

4000 YARDES linon imprimé, une yarde de largeur à DIX CENTS LA YARDE—Une caisse barège imprimé carreaux estimés à VINGT-CINQ CENTS LA YARDE—1,800 yardes tissus, en vente à TRENTE-CINQ CENTS. Cet article vaut 75 cents—3 balles 1,700 yardes vrai jaconat français à 25 cents la yarde—une caisse imprimé, autre mousseline, [illegible] à TRENTE CENTS LA YARDE—5 caisses guingham français, 3 CENTS la yarde—Une caisse guingham français à DIX CENTS la yarde. THOMAS BRADY,
26 avril 21 rue Chartres

Vente pour liquidation, de Marchandises sèches devant fermer le 1er juin.

LES soussignés devant clore leurs ventes par liquidation le 1er juin prochain, offrent à dater de ce jour le stock entier des marchandises renfermées en magasin à un prix qu'ils considèrent comme avantageux [illegible] évaluation d'encan. Le stock de toiles, mousselines, dentelles, rideaux et de broderies est digne de fixer l'attention des personnes qui ont besoin de ces marchandises.
P. & E. REILLY,
16 mai—30f Encoig. Canal et Royale.

CIGARES de la Havane—30,000 Regalias, Dindemas, Rueda et San Carlos, en débarquement du brick Isabella Reed, à vendre par
J. N. BICULFI & Co,
26 mai 17, rue Commune.

CIGARES de la Havane—Un assortiment complet des meilleures marques, constamment en magasin, à vendre par J. N. BICULFI & Co,
17, rue Commune.

MME SUZANNE MONNIER, accoucheuse, reçue à la Faculté de Paris, a l'honneur d'offrir ses services aux Dames de la Nouvelle-Orléans pour tout ce qui concerne sa profession.
S'adresser, pour références, à MM. les Docteurs

BAMIER,	CARTIER,	LABATUT,
BARBE,	DELERY,	LAMBERT,
BEUGNOT,	DARBY,	TURPIN,

E. & M. F. BOURE.
Sa demeure est rue Trémé, No 132, entre St Pierre et Orléans. 20 déc—4m

A. LANUSSE & Co.
MARCHANDS DE CHARBONS.

ONT constamment en mains un approvisionnement de charbon de English Canal, Pittsburgh et Anthracite. Leurs ordres laissés au bureau du passage de la Bourse, entre Conti et St Louis, ou au dépôt, rue des Ursulines, entre Royale et Bourbon, seront promptement remplis. 4 mai

E. CLAUDE, Miroitier,
ENCOIGNURE ORLÉANS ET TRÉMÉ.

REPOLIT les vieilles GLACES et les remet à NEUFS, étamage, encadrements, dorures en tous genres et entreprennent tout ce qui concerne sa partie. Entrepôt de glaces françaises et de Belgique au plus juste prix.
On prendra à domicile. 20 janv—1an

Rideaux, Dentelles brodées.

MOUSSELINES à raies et à carreaux pour rideaux.
Magnifique mousseline à dessins brodés pour rideaux.
Courte-pointes en dentelles, tulle et mousseline blanc et couleur pour moustiquaires.
Garnitures de toilettes en blanc et en couleur très belles.
Toile à drap et à chemise; toile écrue.
Articles de tout genre de ménage.
Une caisse mousseline de laine, pure laine, [illegible]
Articles français à 20 cents la yarde.
THOMAS BRADY,
21 mai 21, rue de Chartres.

LE soussigné offre à vendre à bas prix les articles suivants, reçus par le navire Sarah Sprague, de Liverpool;
3 caisses gruelle noire assortie, de No. 16 à 26.
1 do alpaca noire très belle qualité.
1 do étamine noire. P. S. MAGARTY,
21 mai 189 rue Bourbon

MME LORMAN, [illegible] Bourbon et Orléans, [illegible] de la Nouvelle-Orléans, qu'elle vient d'ouvrir un ATELIER POUR LA COUTURE, dans le genre de ceux de Paris. [illegible] confectionner tout ce qui peut concerner la toilette des dames, Robes, Manteaux, Chapeaux pour dames, Garde-soleil pour enfans, [illegible].

Mme LORMAN [illegible] de Paris, les gravures et les patrons les plus à la mode.

P. S. Tous les articles dans les boutiques de la Nouvelle-Orléans [illegible] les plus modérés.

ABSINTHE SUISSE—Absinthe suisse de Yerrassoz et Lonsdale, en débarquement du navire Venus, et à vendre par LEOPOLD JEANNIN,
[illegible] 28, rue St-Louis

EAU de vie vieille Cognac—8 demi pipes eau de vie Castillon, 1845.
10 quarts pipes eau de vie Castillon, 1838, [illegible] débarquement du navire Perusien, à vendre par LEOPOLD JEANNIN.
[illegible]

[illegible]